



**COMITÉ SYNDICAL DU LUNDI 26 SEPTEMBRE 2022**

**DÉLIBÉRATION N° 2022-83**

**FINANCES**

**5 – Attribution d'un don à l'association « Action Éducation »**

Le Comité du Syndicat Mixte pour l'Aménagement Hydraulique des Vallées du Croult et du Petit Rosne, légalement convoqué le mardi 20 septembre 2022, s'est réuni le lundi 26 septembre 2022 à l'Espace Culturel la Tuilerie, 8 Rue André Berson - 95470 SAINT-WITZ, sous la Présidence de Benoit JIMENEZ, Président du Syndicat.

L'an deux mille vingt-deux, le lundi vingt-six septembre à neuf heures,

**Date de la convocation :** Le mardi 20 septembre 2022

**Nombre de délégués titulaires en exercice :** 70

**Nombre de délégués suppléants en exercice :** 70

**Nombre de délégués formant le quorum minimum :** 36

**Président de séance :** Benoit JIMENEZ

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel DUBOIS

**Nombre de présents : (37)**

**Dont (36) présent(e)s avec droit de vote formant le quorum**

**CAPV :** Philippe FEUGERE (Andilly), Joëlle POTIER et Pascal TESSÉ (Bouffémont), Jean-Robert POLLET (Ézanville), Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles), Blandine WALSH DE SERRANT et Zoheir AICHOUCHE (Piscop)

**CARPF :** Tony FIDAN et Joël DELCAMBRE (Arnouville), Jean-René FAIVRE (Écouen), Mouhammad ABDLOUL (Épiais-lès-Louvres), Roland PY et Patrice SAUBATTE (Fontenay-en-Parisis), Benoit JIMENEZ (Garges-lès-Gonesse), Jean-Michel DUBOIS et Claude TIBI (Gonesse), Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry), Marcel HINIEU (Le Plessis-Gassot), Christian CHOCHOIS (Le Thillay), Eddy THOREAU et Pedro TRAVISCO (Louvres), Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France), François CARRETTE et Pierre COTTIN (Roissy-en-France), Jean-Charles BOCQUET et Gérard DRÉVILLE (Saint-Witz), Sylvain LASSONDE et Navaz MOUHAMADALY (Sarcelles), Lionel LECUYER (Vémars), Cathy CAUCHIE (Villeron), Maurice MAQUIN et Maurice BONNARD (Villiers-le-Bel)

**CCCPF :** Christiane AKNOUCHE et Jean-Claude LAINE (Baillet-en-France), Lionel LEGRAND et Stéphane BECQUET (Mareil-en-France)

**Absent(e)s et représenté(e)s : (3)**

**CAPV :** Valério MACCAGNAN (Attainville) a donné pouvoir à Jean-Pierre LECHAPTOIS (Moisselles)

**CARPF :** Patricia AUDOUARD (Le Mesnil-Aubry) a donné pouvoir à Martine BIDEL (Le Mesnil-Aubry)  
Jean-Jacques PERCHAT (Puisseux-en-France) a donné pouvoir à Nicole BERGERAT (Puisseux-en-France)

**Présent(e)s sans droit de vote : (1)**

**CARPF :** Jean-Michel DEBCZAK (Saint-Witz)

## FINANCES

### 5 – Attribution d'un don à l'association « Action Éducation »

#### *EXPOSÉ DES MOTIFS*

Monsieur Michel THOMAS, Maire de ROISSY-EN-FRANCE, est décédé tragiquement dans un accident de la route le 23 août 2022.

La famille a invité à faire un don à l'association Action Éducation en lieu et place de l'achat de fleurs.

Cette association (anciennement Aide et Action) se mobilise depuis 1981 pour rétablir le droit de tous et de toutes à une éducation de qualité, notamment celui des populations les plus vulnérables et marginalisées (les personnes en situation de grande pauvreté, de non scolarisation ou à risque d'abandon scolaire, de migration, d'exclusion, de handicap, de crises...). Les actions de l'association sont concentrées en particulier sur les populations les plus exposées aux inégalités et discriminations, à savoir les enfants, les filles et les femmes.

En 2021, Action Education est intervenue dans 20 pays, a mené 91 projets, a accompagné 1,5 million de personnes et a soutenu 4 326 écoles.

Pour respecter le souhait de la famille de Michel THOMAS et compte tenu de la vocation d'intérêt général de l'association, il est proposé de faire un don de 250 €.

#### *CECI EXPOSÉ*

#### **Le Comité Syndical,**

Après avoir entendu le rapport de Claude TIBI,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** la nomenclature comptable M. 14,

**Considérant** la vocation d'intérêt général de l'association Action Éducation,

#### **LE COMITÉ SYNDICAL DÉLIBÈRE ET, À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES :**

- 1- Approuve** le versement d'un don de 250 € à l'association Action Éducation domiciliée à PARIS,
- 2- Dit** que les crédits sont prévus au chapitre 65, article 6574 du budget principal eaux pluviales - GÉMAPI,
- 3- Et autorise** le Président à signer tous les actes relatifs à cette attribution de don.

À BONNEUIL-EN-FRANCE, le lundi 26 septembre 2022,

Benoit JIMENEZ,

*Signé*

Président du Syndicat,  
Maire de GARGES-LÈS-GONESSE.

Le Président du SIAH certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, transmise au contrôle de légalité le : 04/10/2022

Affichée le : 04/10/2022

Retirée le :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CERGY-PONTOISE dans un délai de deux mois à compter de sa publication.